



Compte-rendu du conseil municipal du 19 Mars 2015



Etaient présents: Mmes Andrée VIELVOYE, Marie-Renée EYMARD, Véronique LE GURUN
Caroline LE GURUN, Angèle LE FUR, Elsa BRUGALE
Mrs Patrick LE FUR, Alan LE GURUN, Patrick SOUNY

Absents: Mrs Philippe LE FUR a donné pouvoir à Andrée VIELVOYE
Gwendal LE ROUX a donné pouvoir à Patrick SOUNY

Secrétaire de séance: Véronique LE GURUN

Madame le Maire ouvre la séance à 13 h 30

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 Février 2015

Approbation à l'unanimité

2- Vote du Compte administratif, du compte de gestion, du budget et des nouveaux taux de la commune

a. Compte administratif et compte de gestion de la commune

Monsieur JERRETIE, Trésorier présente aux membres du Conseil Municipal, le compte administratif et le compte de gestion 2014 de la commune.

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes 2014

b. Taux d'imposition des taxes

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales qui ont été votées en 2014 soit :

- La taxe d'habitation	10.49 %
- La taxe foncière bâtie	8.94 %
- La taxe foncière non bâtie	55.81 %

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire

c. Budget de la commune

Monsieur JERRETIE, Trésorier présente aux membres du Conseil Municipal, le budget 2015 de la commune

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent le budget 2015 (10 Voix pour, 1 Abstention)

3- Vote du Compte administratif, du compte de gestion et du budget de la Régie Site Portuaire

a. Compte administratif et budget de la régie site portuaire

Monsieur JERRETIE, Trésorier présente aux membres du Conseil Municipal, le compte administratif et le compte de gestion 2014 de la régie site portuaire.

Après avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal approuvent les comptes 2014 (10 Voix pour, 1 Abstention)

b. Budget de la régie site portuaire

Monsieur JERRETIE, Trésorier présente aux membres du Conseil Municipal, le budget de la régie site portuaire

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent le budget à l'unanimité

4- Achat de l'école St Gildas

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de prix pour l'achat du bâtiment de l'école St Gildas par le Président de l'A.E.P. (Association Education Populaire) à la commune suite à l'actualisation de l'évaluation faites par Maître DE TILLY soit 150 000 €

Madame le Maire propose que la mairie achète ce bâtiment pour la somme de 150 000 €

Après délibération,

*Les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de Madame le Maire
(8 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions)*

5- Devis bloc sanitaire camping

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis concernant l'achat de modules sanitaires en remplacement des modules actuels.

Le montant du devis s'élève à 52 722 € T.T.C.

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent l'autorisation à Madame le Maire de signer le devis pour un montant de 52 722 € T.T.C.

6- Création de 2 postes permanents (Adjoint technique à temps plein – Adjoint Administratif à ¾ temps)

Madame Le Maire indique que le Comité Technique du Centre de Gestion a émis un avis favorable le 24 février 2015 pour la demande de création de 2 postes :

- Un emploi à 35 heures/semaine pour le poste d'adjoint technique
- Un emploi à 26.50heures/semaine pour le poste d'adjoint administratif.

Les agents affectés à ces emplois seront chargés des fonctions suivantes :

- Surveillance et gestion des sites, entretien des espaces verts et naturels de la commune et du matériel, travaux de la voirie et des divers bâtiments communaux
- Assistante et remplaçante à la Mairie et à La Poste de Houat.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre des emplois concernés. La modification du tableau des emplois sera effective à compter du 1 er Mai 2015

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de créer ces 2 emplois qui pourront être occupés par des agents contractuels

7- Révision indemnités Secrétaire de Mairie

Madame le Maire rappelle que par délibération N° 2014-32 du 16 juin 2014 il avait été attribué à la Secrétaire de mairie :

- une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires. Le montant brut de référence appliqué aux rédacteurs territoriaux étant de 857.83 €, un coefficient de 2 avait été voté soit un montant annuel de 1715.66 €
- une indemnité d'exercice de mission des préfectures. Le montant brut de référence appliqué aux rédacteurs territoriaux étant de 1492 €, un coefficient de 2 avait été voté soit un montant annuel de 2984 €.

Madame le Maire propose d'appliquer :

- Pour l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires le coefficient 5 soit un montant annuel de 4289.15 €. Cette indemnité pourra être versée mensuellement soit 357.43 €
- Pour l'indemnité d'exercice de mission des préfectures le coefficient 3 soit un montant annuel de 4476 €. Cette indemnité pourra être versée mensuellement soit 373 € par mois

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire

8- Cession de la sirène d'alerte de l'Etat à la commune de Houat

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de la Préfecture de céder à la commune la sirène du réseau national d'alerte de l'état, à titre gracieux, et en l'état et de concrétiser cette cession par la signature d'une convention.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent l'autorisation de signer la convention à Madame le Maire.

9- Logo officiel des monuments historiques (Ministère de la Culture)

Le Conseil est informé de la nécessité s'il y a lieu d'utiliser pour les sites classés le logo officiel du Ministère de la culture

10- Projet Alice POGGIOLI : date d'autorisation

Lors du conseil municipal du 18 Février le conseil municipal avait validé l'installation d'un Food truck pour la période du mois de juillet et Août. Par mail en date du 4 mars, Alice POGGIOLI sollicite une autorisation d'emplacement du 1^{er} Juin au 21 Septembre, autorisation qui est accordée par les membres du Conseil Municipal (10 voix pour 1 abstention)

11- Agrandissement terrasse de l'Hôtel Restaurant de la Sirène

Une demande d'installation de terrasse sur le territoire communal a été demandée par Céline GUICHET, Gérante de l'hôtel restaurant de la Sirène.

Après débat, les membres du Conseil Municipal acceptent l'installation d'une terrasse sous condition qu'elle soit réalisée sur du sable et non du béton afin de la rendre amovible si nécessaire.

12- Date de début de saison été pour le camping et le port

Madame le Maire propose que la saison concernant l'aire d'accueil et le port commence début Mai. Les membres du Conseil Municipal valident la proposition de Madame le Maire

13- Compte rendu du géologue du BRGM suite à l'expertise de la falaise

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du rapport fait sur les risques et nuisances qui pourraient être causés par l'éboulement de la falaise au-dessus du port. Afin de permettre de surveiller l'évolution des éboulements il nous est demandé d'enlever la végétation.

Un rapport final avec un bilan et une cartographie précise des événements observés avec un diagnostic pour l'ensemble de la falaise et des recommandations nous sera adressé prochainement.

14- Question diverses

a. Coopérative Maritime

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la difficulté rencontrée dans le respect du bail qui lie la commune avec la coopérative maritime (vente de produits non directement liés à l'activité pêche) Elle propose de consulter sur ce point de droit l'Avocat de la commune et tiendra informé le conseil de ses recommandations.

b. Toilette sèche pour usage personnel d'un commerçant ambulant

L'exploitante d'un commerce alimentaire ambulant a demandé l'autorisation d'installer des toilettes sèches pour son usage personnel à proximité de son local.

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'avis défavorable de l'ARS

c. Convention urbanisme avec AQTA

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention qui va lier la commune avec l'intercommunalité AQTA (Auray Quiberon Terre Atlantique) pour l'instruction des documents liés à l'urbanisme.

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent l'autorisation à Madame le Maire de signer la convention.

d. Convention inspection sécurité-santé au travail

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention relative à l'intervention de l'Agent chargé d'une fonction d'inspection santé-sécurité au travail avec le centre de gestion du Morbihan.

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent l'autorisation à Madame le Maire de signer la convention.

e. Médecin – acceptation de revoir le loyer à la baisse pour le cabinet médical

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le montant du loyer du Cabinet Médical à hauteur uniquement des charges soit 20€ par mois

Le loyer du domicile est maintenu. Une proposition sera faite au Médecin d'un autre logement au 1^{er} Septembre allant dans le sens d'un abaissement des charges d'activité sur l'île.

f. Demande de révision du tarif pour le port par un pêcheur retraité

Suite à la demande de révision des tarifs d'un pêcheur retraité Les membres du Conseil Municipal décident de maintenir les tarifs qui ont été votés lors du Conseil Municipal du 18 Février 2015 (délibération 2015-25)

Madame le Maire clos la séance du Conseil Municipal à 16 h 40

Madame le Maire fait part d'un courrier de Monsieur FAVOT qui remet en cause la procession des rameaux, celui-ci présente au Conseil ses arguments.